



# INFOS SERVICE DÉCHETS PRO



Moins, c'est mieux !



N°4 - Novembre 2018

## Service Déchets

**Horaires  
d'ouverture**  
du lundi  
au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rue Robert Schuman  
La Loge - Beaupréau  
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
T 02 41 71 77 55  
service-dechets@maugescommunaute.fr

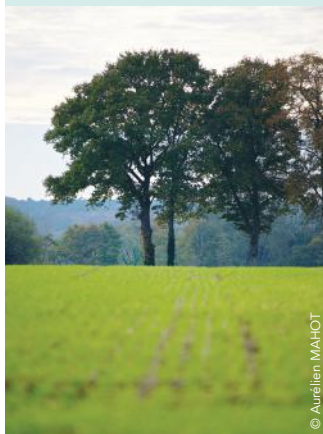


Rejoignez-nous !



## Rappel

En cas de déménagement,  
compléter le formulaire  
de déménagement  
disponible sur  
**www.servicedechets.  
maugescommunaute.fr** ou  
contacter le service  
au **02 41 71 77 55**.



© Aurélien MAHOT  
Le Fief-Sauvin - MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Madame, Monsieur,

Dans cette nouvelle lettre d'informations vous pourrez découvrir des initiatives existantes sur notre territoire en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire, thématique choisie par le Département de Maine-et-Loire pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a lieu au mois de novembre.

Les partenaires de Mauges Communauté, les chambres consulaires et le CPIE Loire Anjou, accompagnent les professionnels dans leurs démarches de réduction de leurs déchets. Ainsi, vous pourrez prendre

connaissance, au verso de cette lettre :

- > de l'éco-pâturage, pratique douce et écologique d'entretien des espaces verts qui permet notamment d'éviter l'utilisation des tondeuses et pesticides.
- > des solutions envisagées pour trier les déchets du second oeuvre du bâtiment.

Les élus et le personnel de Mauges Communauté se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année !

**Christophe DILÉ**  
Vice-président en charge de la politique des déchets

## Le gaspillage alimentaire, tous concernés !

En France, 36 % des aliments produits sont perdus ou gaspillés. Ce qui représente un gâchis environnemental et une perte économique estimée à 10 milliards d'euros par an.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, a pour objectif de réduire de 50 % les pertes et le gaspillage alimentaires, d'ici 2025. Des professionnels du territoire s'engagent pour améliorer leurs pratiques et réduire ce gâchis. Quelques exemples de dynamiques existantes :

- **8 restaurateurs**, accompagnés par la Chambre de Commerce et d'Industrie s'engagent à cuisiner les restes et les fanes, à proposer des parts raisonnables...
- Après un diagnostic de la Chambre d'Agriculture, **30 restaurants collectifs** font évoluer leurs pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire : les utilisateurs peuvent choisir les quantités souhaitées (buffet en libre-service, portions de tailles différentes), les fruits frais sont coupés en morceaux pour être plus appétissants qu'un fruit entier...

- **Des artisans et commerçants** des métiers de bouche utilisent des applications telles que Too Good To Go® pour écouler leurs produits invendus à moindre coût et ainsi éviter les pertes.

- **La Halte du Cœur**, association basée à Beaupréau, est active depuis plus de 30 ans dans l'aide alimentaire en milieu rural. Elle collecte des denrées alimentaires auprès d'industriels. Ces dernières, retirées de la distribution classique, pour causes de DLC courtes, emballages abîmés... sont reconditionnées en colis par des bénévoles et salariés, puis proposées à prix réduits à des foyers dans le besoin. En 2017, près de 2 000 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées auprès de 2 400 familles.



Engagée dans la réduction du gaspillage alimentaire, la Résidence Bon Accueil à La Pommeraye/Mauges-sur-Loire pèse les restes alimentaires pour évaluer la diminution et mettre en place de nouvelles actions.

# Où jeter les déchets professionnels ?



Entretien avec Carine CHOQUART, chargée des collectes sélectives et du recyclage au Service Déchets de Mauges Communauté.

## Est-il possible de jeter les emballages issus d'une activité professionnelle dans les bacs ou sacs emballages du service de collecte des déchets de Mauges Communauté ?

CC : Non, ces contenants sont exclusivement réservés aux **emballages ménagers**, c'est-à-dire consommés par les ménages, comme par exemple les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires ou encore les barquettes en aluminium. Le service constate trop souvent des erreurs de tri qui concernent principalement les polystyrènes de calage, les cartons ondulés et les films en plastique. Du fait de leur composition spécifique, ces

déchets ne peuvent pas être recyclés avec les emballages ménagers. S'ils sont déposés dans les bacs ou sacs emballages, ils feront l'objet d'un refus avec un surcoût financier supporté par la collectivité et donc par les usagers du service.

## Dans quels cas, les professionnels peuvent-ils utiliser les sacs et bacs emballages ?

CC : Les professionnels peuvent utiliser ces contenants pour les emballages ménagers produits par les salariés qui déjeunent sur place par exemple.

## Quelles solutions existent pour les professionnels ?

CC : Tout d'abord, le décret du 10 mars 2016 oblige les entreprises à répondre à l'**obligation du tri des 5 flux : papier/carton, métal, plastique, verre, bois**. Lorsque la quantité de déchets est trop importante, les professionnels doivent se diriger vers un prestataire de collecte privé. Ce dernier fournira un certificat de recyclage aux entreprises ou administrations qui font appel à ses services.

Par exemple, Fibres 49, collectif de structures d'insertion spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets, collecte les 5 flux auprès des professionnels du Maine-et-Loire, ainsi que les cartouches d'impression, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)...

La Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat peuvent faire le point avec vous sur vos besoins et vous aider à optimiser la collecte de vos déchets dans une démarche responsable. Plus de renseignements auprès de la CCI au 02 41 49 57 24 ou à [anouck.tharreau@maineetloire.cci.fr](mailto:anouck.tharreau@maineetloire.cci.fr).

## Des espaces verts sans pesticide, c'est possible!

De plus en plus de professionnels se préoccupent de l'entretien de leurs espaces verts et privilégient un entretien écologique.

### Comment s'y prendre ?

- Exigez de votre prestataire qu'il entretienne les voiries et ses abords sans pesticide et qu'il introduise une gestion qui favorise la biodiversité sur votre espace, respecter la santé des salariés et des clients. Certains paysagistes du territoire de Mauges Communauté sont engagés dans une **Charte « Zéro pesticide »** avec le CPIE Loire Anjou. Renseignez-vous !
- Faites appel aux savoir-faire des animaux et transformez votre espace vert en prairie destinée à l'éco-pâturage. Une entreprise spécialisée peut vous proposer une étude financière qui comprend la clôture de l'espace, la mise en place des animaux et des cabanes, et une surveillance régulière des animaux pour garantir leur santé et le bon fonctionnement.

Grâce à ces deux solutions, vous favorisez la biodiversité, vos espaces prennent vie et le paysage autour de vous se transforme rapidement.



## Bâtiment: valorisons les déchets du second œuvre

Une étude réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat indique que les déchets issus du second œuvre du bâtiment (ex : moquette, carrelage, plâtre...) sont peu triés et finissent souvent dans une benne tout-venant.

Outre l'obligation de tri des 5 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois), la loi de transition énergétique pour la croissance verte stipule que **70 % des déchets du bâtiment devront être triés et recyclés en 2020**.

Un groupe de travail, constitué de Mauges Communauté, des chambres consulaires, de représentants des artisans, des maîtres d'œuvres, des collecteurs de déchets et des distributeurs de matériaux, s'est récemment retrouvé pour faire émerger des solutions locales et dégager les objectifs suivants :

- sensibiliser les entreprises sur la réglementation des déchets et les filières de tri existantes,
- adapter les collectes pour massifier les déchets, limiter le mélange dans le tout-venant et optimiser le recyclage,
- mettre en valeur les entreprises vertueuses,
- limiter les déchets à la source : éviter le suremballage et favoriser l'écoconception.

À chaque maillon de la chaîne, de la commande d'un chantier à sa réalisation, la question des déchets est à prendre en compte et à anticiper. Ainsi, chaque déchet trié à la source pourra être valorisé.